

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°15

CIRCULAIRE N° 0-45951-2010/DEF/DPMM/2/RA

relative au cours par correspondance 2010-2011 préparant aux épreuves de sélection professionnelle qui conditionnent l'accès au grade de major en 2012.

Du 2 novembre 2010

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau « équipages de la flotte et marins des ports ».*

CIRCULAIRE N° 0-45951-2010/DEF/DPMM/2/RA relative au cours par correspondance 2010-2011 préparant aux épreuves de sélection professionnelle qui conditionnent l'accès au grade de major en 2012.

Du 2 novembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 5 6 3 C

Références :

- a) Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.
- b) Arrêté n° 0-81947-2008 du 17 novembre 2008 (BOC N°45 du 28 novembre 2008, texte 12. ; BOEM 323.4).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-50382-2009/DEF/DPMM/2/RA du 14 octobre 2009 (BOC N° 47 du 4 décembre 2009, texte 15).

Référence de publication : BOC N°51 du 3 décembre 2010, texte 15.

1. Les cours par correspondance, préparant aux différentes épreuves de sélection professionnelle, sont organisés par la revue d'études.
Ils se déroulent sur une période d'environ sept mois et débuteront, normalement, le 15 novembre 2010.
Les tarifs détaillés de ces cours et les modalités de règlement sont indiqués en annexe I.
2. Les candidats désirant suivre ce cours s'inscriront directement auprès de la revue d'études, en se conformant au modèle donné en annexe II.
3. L'attention des candidats est attirée sur l'apport très important, voire indispensable, de cette préparation, en particulier pour la première épreuve écrite de rédaction sur un sujet d'ordre général.
4. La circulaire n° 0-50382-2009/DEF/DPMM/2/RA du 16 octobre 2009 relative aux cours par correspondance préparant aux épreuves de sélection professionnelle qui conditionnent l'accès au grade de major est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-directeur « gestion du personnel »,*

Philippe HELLO.

ANNEXE I.

TARIF DES COURS PAR CORRESPONDANCE 2010/2011 PRÉPARANT AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE DE MAJOR EN 2012.

1. TARIF DU COURS PAR CORRESPONDANCE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

(Dispositions applicables à tous les candidats désirant suivre le cours par correspondance).

1.1. Épreuves écrites d'admissibilité.

1.1.1. Épreuves de rédaction et de réglementation (code M60-00).

- formule classique :

- paiement comptant à l'adhésion : 344 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 86 euros.

- formule e.learning :

- paiement comptant à l'adhésion : 312 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 78 euros.

1.1.2. Épreuves de rédaction et de réglementation et perfectionnement en expression écrite (code M60-10).

- formule classique :

- paiement comptant à l'adhésion : 376 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 94 euros.

- formule e.learning :

- paiement comptant à l'adhésion : 336 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 84 euros.

1.2. Épreuve orale d'admission - langue anglaise.

1.2.1. Cours d'initiation - Niveau débutant (code M60-20).

- formule classique :

- paiement comptant à l'adhésion : 250 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 62,50 euros.

- formule e.learning :

- paiement comptant à l'adhésion : 220 euros ;

ou

- paiement échelonné en quatre mensualités de : 55 euros.

1.2.2. Niveau préparation au concours d'officiers spécialisés de la marine (OSM) (code M60-30).

- formule classique :

- paiement comptant à l'adhésion : 150 euros ;

ou

- paiement échelonné en trois mensualités de : 50 euros.

- formule e.learning :

- paiement comptant à l'adhésion : 120 euros ;

ou

- paiement échelonné en trois mensualités de : 40 euros.

1.3. Deuxième inscription (redoublants) à la préparation aux épreuves de sélection professionnelle (code M60-09).

- formule classique :

- paiement comptant à l'adhésion : 264 euros ;

ou

- paiement échelonné en trois mensualités de : 88 euros.

- formule e.learning :

- paiement comptant à l'adhésion : 234 euros ;

ou

- paiement échelonné en trois mensualités de : 78 euros.

1.4. À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25 euros à régler avec le comptant ou la première mensualité, sauf pour le cours M60-09, les cours de redoublants étant exonérés du droit d'inscription.

1.5. Ces montants exonérés de TVA en tant qu'activité d'enseignement s'entendent toutes taxes comprises.

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MARINE.

À l'issue des épreuves de sélection professionnelle (ESP), une aide financière fixée à 50 p. 100 du montant de chaque cours peut être accordée aux candidats selon les trois critères d'évaluation suivants :

- qu'ils réunissent les conditions exigées pour se présenter aux ESP (fixées par arrêté de référence) ;
- que leur assiduité, appréciée sur l'ensemble des épreuves écrites de la préparation, ait été suffisante (nombre et qualité des devoirs rendus) ;
- qu'ils n'aient pas déjà bénéficié de deux prises en charge, consécutives ou non.

(modèle)

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PAR CORRESPONDANCE 2010/2011
PRÉPARANT AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE DE MAJOR EN 2012.**

Cours de rédaction et de réglementation ⁽¹⁾
Cours de rédaction et de réglementation et perfectionnement en expression écrite ⁽¹⁾
Cours d'anglais (cours d'initiation, niveau débutant) ⁽¹⁾
Cours d'anglais [niveau préparation au concours d'officiers spécialisés de la marine (OSM)] ⁽¹⁾
Deuxième inscription à la préparation aux ESP ⁽¹⁾

NOM :

Prénom(s) :

Grade, spécialité :

Matricule :

Affectation :

Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours :

Adresse électronique

Destinataire : DEMOS
Service adhésion
32, rue délizy
93500 Pantin
Tél. 01.57.14.05.70
E-mail : revue@revue-d-etudes.fr

⁽¹⁾ rayer la mention inutile.